

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT DECEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le treize décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Fanny ZINGER, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO
M. Hugo CHAVANNE.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Comme chaque année, l'association FOL (Fédération des OEuvres Laïques) de Haute-Savoie nous sollicite afin de poursuivre notre soutien aux familles de Doussard souhaitant inscrire leurs enfants en colonie de vacances organisée par UFOVAL.

En 2023, la Commune a accompagné 14 enfants pour un total de 163 journées de colonies soit une dépense de 863.90€.

La participation de la Commune s'élèverait pour 2024 à 5.35€ par jour et par enfant. (en 2023 la participation était de 5.30€)

La prise de compétence de la CCSLA en matière d'accueil de mineurs se limitant aux centres de loisirs sans hébergement organisés par la Soierie et UFOVAL, ce conventionnement relève toujours de la compétence communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2019-086 du 26 novembre 2019 portant convention de partenariat financier avec la FOL pour favoriser les départs en colonie de vacances des enfants de Doussard,

CONSIDERANT la proposition d'augmenter la part de prise en charge de la Commune au titre de l'année 2024 à 5.35€ par jour d'accueil, transmis par la FOL

APRES AVOIR DELIBERE

A l'unanimité : 26 voix pour

APPROUVE la participation de la Commune à hauteur de 5.35€ par jour, pour l'accueil journalier des enfants de Doussard en colonie de vacances organisée par la FOL.

AUTORISE Mme Le Maire à signer l'avenant portant sur cette évolution.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le



N° 2023-121

Avenant à la convention avec la fédération des œuvres laïques en faveur des départs en colonies de vacances

AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES

Entre la commune de DOUSSARD, Représentée par son maire en exercice soussigné, Mme. Marielle JUVEN; qui agit sur mandat du Conseil Municipal en application de la délibération du 20 décembre 2023 (n° 2023-121)

Et

La FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE représentée par son Président en exercice soussigné, Monsieur P. KOLB qui agit sur mandat du Conseil Fédéral

Il a été convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissant de son territoire, la commune de DOUSSARD leur attribuera une participation annuelle calculée au prorata du nombre de journée vacances effectivement réalisées, redéfinie en fonction de l'évolution des prix et dont la base est établie en 2024 à 5,35 € par jour.

Fait à

Fait à.....

Le

Le

Pour la Commune

Pour la F.O.L de Haute-Savoie

Le Maire :

Le Président : P. KOLB